

Biosécurité et pratiques d'hygiène en élevage de volailles

Volailles fermières et/ou biologiques

Enjeux

Formation obligatoire pour tous les éleveurs de volailles et palmipèdes

Déroulé

1/ Prendre conscience de l'importance de la prévention de l'influenza aviaire et comprendre les risques liés à la propagation du virus :

Situation épidémiologique actualisée.

Présentation des différentes mesures prises par le gouvernement (arrêté biosécurité) et impact sur les exploitations.

Les bases scientifiques du virus "Influenza aviaire" : caractéristiques du virus, conditions de résistance, de propagation, etc.

2/ Être capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité :

Présentation du guide de bonnes pratique biosécurité, prise en main des fiches pratiques nécessaires à la réalisation du plan de bio-sécurité.

Études de cas typiques.

Conception du plan de biosécurité.

Échanges de solutions, de difficultés, d'exemples.

3/ Être capable de mettre en oeuvre les bonnes pratiques d'hygiène :

Plan de nettoyage et désinfection sur la ferme. Calcul de surfaces, de doses, de temps...

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 08/02/2017

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

autres cas nous consulter

Plus de renseignements

Solène Ballet

solene.ballet@adear84.fr

ADEAR de Vaucluse

MIN 51

15 avenue Pierre Grand

84953 Cavaillon

Tel. 06 33 68 29 70 / 04 90 74 19 86

N° d'organisme de formation :

93840320484

Dates, lieux et intervenants

13 févr 2017

09:00 - 17:00 (7hrs)

Salle de formation ADEAR 84 Halle 4 - Min de
Cavaillon
84300 Cavaillon

Oriane Malburet-Vye, vétérinaire du cabinet VETOPOLE
26, spécialisée en élevage de volailles.

Co-organisateur(s)

Financier(s)

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Date de naissance _____

Intitulé de la formation : _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à l'ADEAR de Vaucluse

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))